



AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 9 février 2021, a adopté le projet de règlement suivant :

Premier projet de règlement 601-32, amendant le règlement de zonage 601

2. Ce projet de règlement vise à autoriser les usages publics et institutionnels, à l'exception des lieux de culte et des cimetières, dans la zone EF-07.
3. Le projet de règlement et une **présentation détaillée** peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://valdavid.com/evenements/consultation-ecrite-1/> . Une copie du projet de règlement est également disponible pour consultation à la mairie.
4. Le projet de règlement devra faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, mais en raison de la crise de la COVID-19, cette consultation est remplacée par un appel de commentaires écrits.
5. En conséquence, une **consultation écrite** aura lieu pendant la période du **12 au 28 février 2021** lors de laquelle les citoyens sont invités à transmettre leurs commentaires via les méthodes suivantes :
 - Par courriel en écrivant à l'adresse juridique@valdavid.com
 - Par courrier postal à l'adresse suivante : *Mairie de Val-David
2579, rue de l'Église
Val-David, J0T 2N0*

Donné à Val-David, ce 12 février 2021.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint